

**A**  
**conserver**

# LES ALGUES CANDE



## REGLEMENT DU CLUB



Ce document, reprenant les règles de vie du club, est à lire avec la gymnaste. Chacun sera engagé à le respecter en signant le coupon sur la fiche d'inscription.

### A/ ADHESION

1) Le gymnaste ne pourra commencer les cours que lorsque son dossier sera complet : fiche d'inscription, certificat médical et/ou questionnaire de santé et règlement de la cotisation à jour (cf. fiche des cotisations), photo d'identité.

2) Une fois l'adhésion prise en compte aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt du pratiquant.

### B/ ENTRAINEMENTS

#### **Horaires**

1) Les horaires de début et de fin d'entraînement doivent être respectés. Le club n'est pas responsable des gymnastes en dehors des horaires d'entraînements.

2) Les éventuels changements d'horaires devront être notifiés ou validés par les responsables de section .

#### **Absences**

##### 1) Absence de l'entraîneur

Les gymnastes seront prévenus lors du cours précédent. Toutefois, les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur car une absence de dernière minute peut malheureusement arriver.

##### 2) Absence de la gym

Toute absence aux entraînements devra **IMPERATIVEMENT** être signalée par les parents auprès du moniteur ou du responsable de section si possible la veille de l'entraînement (sauf cas de force majeure)

#### **Vacances scolaires**

\* vacances de la Toussaint : des entraînements auront lieu sur les deux semaines afin de préparer le gala.

\* vacances d'hiver et de printemps : des entraînements seront proposés la deuxième semaine des vacances.

#### **Tenue vestimentaire**

Chaque gymnaste devra arriver en tenue de gym aux entraînements : Short - Tee shirt - Justaucorps . Les vêtements amples sont interdits. Les cheveux seront attachés.

#### **Vestiaires**

L'arrivée et le départ des gymnastes, se fait obligatoirement par les vestiaires.

Le club n'est pas responsable de la perte d'effets personnels.

Les vêtements doivent être marqués au nom de la gymnaste. Le club n'en est pas responsable.

Attention : de nombreux vêtements restent à la salle. Les gymnastes doivent s'assurer de ne rien oublier après chaque entraînement. Tout vêtement non réclamé sera donné à des œuvres sociales.

#### **Hygiène**

Pour des raisons d'hygiène, il est demandé aux parents de s'assurer de la propreté de leur enfant au début de chaque cours.

Tout enfant porteur d'une verrue plantaire sera tenu de porter des chaussettes. De même toute égratignure ou blessure devra être recouverte d'un pansement adhésif.

De plus, chaque gym doit apporter sa bouteille d'eau.

## C/ COMPETITIONS

### 1) engagement

La présence des gymnastes s'étant engagées aux compétitions est impérative pour ne pas pénaliser l'équipe ou l'empêcher de concourir, ou pénaliser l'association. En cas de désistement, une indemnité de 15 euros liée aux frais d'engagement auprès de la fédération sera due. Toute acceptation à concourir vous engage à être présent aux compétitions, sauf en cas de force majeure (maladie, blessure, : certificat médical obligatoire)

### 2) transport

Le transport aux concours sera assuré par les familles. Lors des transports organisés, les familles s'engagent à vérifier la validité de leur permis de conduire ainsi que des éléments de sécurité de leur véhicule en fonction de l'âge des enfants transportés (ceintures, sièges) et à ne pas être sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants. Le départ se fera obligatoirement de la Salle du Meslier.

### 3) Tenue vestimentaire

Le Justaucorps du club est obligatoire pour chaque gymnaste quelle que soit sa catégorie pour les compétitions par équipe. Le maquillage, le vernis à ongles et les bijoux ne sont pas autorisés. Les cheveux doivent être attachés (avec des tresses collées pour les compétitions par équipe).

## D/ GALA ET CONCOURS INTERNE

La participation à ces manifestations est obligatoire le samedi soir et le dimanche après-midi ainsi qu'à la répétition générale le vendredi soir précédent.

Les gymnastes doivent porter le justaucorps du club.

## E/ ACCIDENT

En cas de blessure lors d'un entraînement ou d'une compétition, une déclaration devra être faite dans les 48 heures auprès de notre assurance (incluse dans la cotisation). Cette mutuelle sportive vous remboursera la différence restant à votre charge après remboursement de la sécurité sociale et de la complémentaire maladie. Veuillez prévenir le responsable de section lors de tout incident.

## F / RESPECT

1) Les gymnastes doivent respecter les entraîneurs, les monitrices, les autres gymnastes et toutes les personnes avec qui elles partagent le gymnase lors des entraînements et des compétitions. Elles doivent accepter les remarques qui leur sont faites. Elles doivent respecter le matériel et les locaux.

2) Les téléphones portables ne sont pas autorisés pendant les cours.

3) Pour des raisons de concentration des gymnastes, la présence des parents aux entraînements n'est pas autorisée.

## G/ VIE DU CLUB

Les parents doivent se renseigner sur la vie du club en lisant les affichages et en allant sur le site web.

Ils sont tenus de répondre aux mails envoyés par les responsables de section dans le délai indiqué.

Les parents des gymnastes pourront être sollicités pour apporter leur aide dans le cadre de l'organisation du gala, des compétitions et des transports.

\*\*\*\*\*

**Le non-respect de l'une de ces règles pourra entraîner l'exclusion d'un ou plusieurs cours.**

Je vais à la gymnastique pour me faire plaisir et progresser.

**Trois mots sont à retenir : Travail, Rigueur et Bonne Humeur**